

Document : doc1.pdf, page 15 sur 26

- Le parc éolien de Saint-Nazaire en cours de construction, comportera 80 éoliennes de 6 MW, soit une puissance crête de 480 MW (et donc 170 MW de puissance moyenne). La construction a été précédée d'une négociation avec les exploitants de l'industrie de la pêche, et à l'heure actuelle le projet semble jouir d'une acceptation sociale convenable.
- Le projet de la baie de Saint-Brieuc prévoit 62 éoliennes de 8 MW, soit une puissance moyenne de 178 MW (62x8x0,36). En revanche ce projet fait pour l'instant l'objet d'une opposition forte des pêcheurs de la baie. Le fait que l'enquête d'impact ait suivi la décision d'implantation, au lieu de la précéder, n'a pas été très heureuse.
- Le Ministère de la transition écologique fait état des projets relatifs à cinq ou six parcs supplémentaires à l'horizon 2030.

La puissance moyenne d'un parc en mer, environ 175 MW pour un parc de 78 km³ (Saint-Nazaire), en comparaison d'une centrale thermique d'environ 600 MW, ou nucléaire de 900 à 1 400 MW, explique que tous les scénarios RTE, même les moins "venteux", exigent plusieurs dizaines de parcs.

En ce qui concerne les éoliennes terrestres, il y en a environ 8 000 aujourd'hui, le scénario N03 demanderait, en gros, d'en doubler le nombre. Quant aux scénarios 100% ENR, qui demandent environ 70 GW à l'éolien terrestre, il faudrait multiplier par quatre le nombre d'éoliennes terrestres.

La suite de ce rapport analyse les conséquences environnementales, sur la vie des populations, sur les paysages, sur la biodiversité, d'une telle décision.

L'intermittence et le stockage

Il nous faut examiner la contrainte liée à l'intermittence des ressources solaires et éoliennes. La distribution d'électricité est soumise à la double nécessité impliquée par l'équilibre nécessaire d'un réseau : fourniture du courant et stockage. L'article récent de Fontecave et Grand (2021)³⁶ examine en détail les diverses solutions envisageables.

L'intermittence des renouvelables impose de disposer de ressources complémentaires décarbonées, comme l'hydroélectricité, le nucléaire, l'hydrogène (à condition que sa production soit décarbonée), ou d'énergie stockée. Il faut donc à côté des renouvelables, des ressources pilotables et sans carbone.

Il faut simultanément déployer des moyens massifs en stockage d'énergie. Les moyens de stockage actuels sont hydroélectriques (stations de transfert d'énergie par pompage (STEP)), les échanges transfrontaliers, et une flexibilité accrue de la demande. A l'avenir le stockage par des batteries et la production d'hydrogène décarboné sont envisagés (mais pour l'instant la production d'hydrogène résulte à plus de 90% de la combustion de combustibles fossiles). Dans un scénario comme le N03 à 50% nucléaire, les auteurs de l'article cité ci-dessus indiquent qu'il faudrait pouvoir stocker 70 TWh/an (et plus du double dans un scénario 100% ENR) par un accroissement simultané des stations de pompage hydraulique, des centres de stockage électrochimiques (batteries) de grande dimension, et des électrolyseurs capables de produire de l'hydrogène puis de le comprimer.

³⁶ : Marc Fontecave, Dominique Grand. Les scénarios énergétiques à l'épreuve du stockage des énergies intermittentes. Comptes Rendus. Chimie, Tome 24 (2021) no. 2, pp. 331-350. doi : 10.5802/crchim.115. <https://comptes-rendus.academie-sciences.fr/chimie/articles/10.5802/crchim.115/>

Document : doc1.pdf, page 16 sur 26

Le problème du rendement de ces installations devient alors crucial. C'est ainsi que le stockage sous forme d'hydrogène vert produit par électrolyse de l'eau, le procédé 'Power-to-H₂-to-Power', n'a qu'un rendement de 23% : on consomme 4 kWh électriques pour ne produire *in fine* qu'1 kWh.

En conclusion

Indépendamment des considérations sur l'environnement et la biodiversité qui sont développées ci-dessous, ces chiffres mettent en évidence des stratégies qui semblent :

- irréalisables, si on adoptait une politique 100% ENR, en particulier à cause de l'absence de moyens de stockage adaptés à l'intermittence,
- nécessiter, même dans l'hypothèse 50% de nucléaire³⁷, des quantités d'installations éoliennes (et de stockage) nouvelles. Leur réalisation semble problématique, et elle se heurte déjà à des rejets dans l'opinion.

Enfin, un maintien du nucléaire au taux présent de 70%, dans le cadre d'une augmentation sensible de la consommation électrique, permettrait de faire l'économie de beaucoup d'éoliennes, mais nécessiterait de construire de très nombreux réacteurs³⁸. Ce serait un défi considérable pour notre industrie qui exigerait une bonne compréhension dans l'opinion.

Cela signifie que la neutralité carbone est un objectif extrêmement ambitieux et difficile à atteindre, qu'il sera nécessaire de bien expliciter à nos concitoyens.

³⁷ : Le scénario N03 implique plus de 50 GW de nucléaire. Le nombre de réacteurs à construire dépend de la durée de vie des réacteurs actuels. Si cette durée est prolongée de 20 ans au-delà des 40 années initialement prévues, il faudrait construire environ 50 réacteurs en 40 ans (puisque en 2060 les anciens auront tous été arrêtés) : cela implique plus d'un réacteur à construire par an pendant 40 ans. Notons que les autorités de sûreté américaines s'interrogent sur une prolongation de la durée de vie à 80 années.

³⁸ : Cela demanderait donc à terme 70 GW au nucléaire et donc la construction de presque deux réacteurs par an d'ici 2060.

1-B : « Impact des éoliennes sur la biodiversité »

La gravité de l'érosion de la biodiversité est telle que les scientifiques considèrent aujourd'hui qu'il s'agit d'une sixième extinction de masse³⁹. Contrairement à une idée répandue, cette érosion n'est pas pour l'essentiel liée au changement climatique induit par l'espèce humaine mais à des effets plus directs des activités anthropiques⁴⁰ (destruction des milieux pour l'urbanisation ou l'agriculture intensive, surexploitation des espèces terrestres et marines, etc.). Certes, l'impact du changement climatique sur le vivant sera d'autant plus grand qu'il s'exercera sur une biodiversité déjà fragilisée, mais ce n'est évidemment pas la production d'une énergie complètement décarbonée qui permettra d'enrayer son déclin. Il convient de s'assurer que certaines des mesures prises pour lutter contre le changement climatique n'aggravent pas la crise actuelle de la biodiversité. En particulier, l'implantation des centrales électriques éoliennes dans les milieux n'est jamais sans conséquence sur les espèces présentes et il convient d'en déterminer les effets.

Le premier effet évident de l'implantation d'éoliennes dans le paysage est le risque de collision pour les espèces volantes et une augmentation, même faible en apparence, de la mortalité d'oiseaux ou de chauves-souris par collision peut entraîner la disparition de leurs populations. Pour comprendre cela, il faut tenir compte des caractéristiques démographiques de l'espèce que l'on considère, et notamment de sa fécondité et de son espérance de vie. Ainsi, chez une espèce où les individus ont une grande durée de vie et peu de descendants, la stabilité des populations dans leurs milieux est assurée en large partie par la grande longévité des adultes. C'est le cas de beaucoup d'espèces susceptibles d'être impactées par collisions avec les éoliennes terrestres ou marines comme les rapaces, les oiseaux marins et les chauves-souris.

Les immenses centrales éoliennes prévues le long des côtes françaises sont par ailleurs susceptibles d'affecter les espèces réalisant des grandes migrations au printemps et à l'automne. Au-delà du risque de collision pour les espèces volantes, ces champs d'éoliennes en mer ou sur les crêtes montagneuses peuvent repousser ou dévier les flux des migrateurs vers des zones moins favorables.

En mer, lors des chantiers d'installation des éoliennes, le bruit intense engendré par le battage des pieux dans des fonds rocheux peut perturber de manière durable les mammifères marins et poissons. La quasi-impossibilité, dans certains projets, de respecter la séquence « éviter-réduire-compenser » telle que décrite dans la loi, a conduit certains industriels à demander des dérogations à la perturbation intentionnelle ou à la destruction d'espèces protégées⁴¹. Cependant, des méthodes existent pour réduire au moins certains des impacts liés de la phase d'installation⁴². De la même façon, durant la phase d'exploitation, les vibrations générées par les turbines, en se propageant grande distance, peuvent perturber la faune.

La modification de la force des vents en aval des éoliennes peut avoir des effets insoupçonnés

³⁹ : Voir, par exemple, https://ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf

⁴⁰ : Caro, T., Rowe, Z., Berger, J., Wholey, P., & Dobson, A. An inconvenient misconception: Climate change is not the principal driver of biodiversity loss. *Conservation Letters*. 2022; 00e12868. <https://doi.org/10.1111/col.12868>

⁴¹ : Voir, par exemple, la demande de dérogation faite dans le cadre du projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc http://gardezlescaps.org/wp-content/uploads/2018/04/4.8-STB-DEV-R-BTP-1612_Rev_1_Dossier_de_demande_de_derogation.pdf

⁴² : SNH Research Report 1070: A review of noise abatement systems for offshore wind farm construction noise, and the potential for their application in Scottish waters ([nature.scot](https://www.nature.com/scienceopen))

sur les équilibres atmosphériques (en induisant des sécheresses locales) ou des modifications des courants marins sur plusieurs dizaines de kilomètres⁴³.

Aussi, chaque milieu a un caractère quasi-unique, du fait de la diversité des conditions environnementales qui y règnent et de la faune et de la flore qui s'y développent. Ainsi, les effets potentiellement bénéfiques de l'ancrage d'éoliennes sur les fonds sableux à faible biodiversité de la Mer du Nord, en offrant de nouveaux substrats favorables à la reproduction de certains animaux marins comme les mollusques, ne peuvent pas être transposés sans étude préalable à la situation des fonds à très riche productivité marine (et, par conséquent, à grande importance économique) des côtes de Bretagne ou du Golfe du Lion. La décision de conduire désormais les études d'impact avant toute décision d'implantation de nouvelles centrales électriques éoliennes va donc dans le bon sens⁴⁴.

Etant donné le nombre et l'envergure des centrales éoliennes, ainsi que leur emprise au sol comme dans les airs ou en mer, les conséquences de leur implantation et de leur fonctionnement sur les espèces et les milieux sont vraisemblablement significatifs. Malheureusement, les données requises à ce diagnostic manquent encore largement. Il est indispensable que des programmes de grande ampleur du suivi de la faune et de la flore, faisant appel aux technologies les plus avancées, soient entrepris avant l'implantation des centrales éoliennes offshore pour minimiser leurs effets et après pour en suivre l'impact.

⁴³ : Voir : Perrow MR. 2017. Wildlife and Wind Farms, Conflicts and solutions. 3: Offshore: Potential Effects. Pelagic Publishing, Exeter, UK. et Perrow MR. 2019. Wildlife and Wind Farms, Conflicts and solutions. 1: Onshore: Potential Effects. Pelagic Publishing, Exeter, UK.

⁴⁴ : Voir, par exemple, la référence 21.

Annexe 1- Contribution de l'Académie des beaux-arts

par Jean Anguera, Académie des beaux-arts

L'impact des éoliennes sur le paysage

Répondre aux besoins matériels de l'homme en détruisant les conditions de son épanouissement moral et psychique auxquelles répond le paysage est socialement aberrant.

C'est pourtant dans ce contexte éminemment paradoxal que se situe l'implantation généralisée des éoliennes.

Par leur présence répétée et disproportionnée se détachant sur le ciel, leur répartition régulière et uniforme, les éoliennes créent **un impact considérable sur le paysage**. Les questions qu'elles posent sont du domaine de l'esthétique, mais par esthétique il faut comprendre les données psychologiques, symboliques, mentales c'est-à-dire intellectuelles et affectives qui conditionnent pour une large part notre bonheur. Le plan esthétique est communément admis comme étant subjectif et donc indéfiniment discutable. C'est la raison qui l'amène à être souvent écarté des débats. Cependant l'impact visuel des éoliennes est si **fort** qu'il dépasse le seuil du subjectif et nous oblige à remettre en cause la validité de leur implantation.

Les propos qui suivent s'appuient principalement sur les témoignages d'habitants du Pithiverais, des environs de Beaune-La-Rolande ou de Toury dans le Loiret, un paysage de plateau considéré généralement de faible valeur sur un plan touristique.

1) La modification des lointains.

« Où que je tourne mon regard il se heurte à une éolienne ; je ne peux plus voir un bout de paysage épargné » Vincent (Toury).

Dans la contemplation d'un paysage le lointain est ce que parcourt essentiellement le regard. Propice au rêve et réalisant notre besoin d'évasion, synonyme d'espoir, il est désormais tronçonné par les épaisses coupures verticales régulièrement espacées que dessinent les éoliennes. C'est l'effet **barreaux de la prison**. Ainsi sur un plan psychologique la présence des éoliennes élimine le **sentiment de liberté** que procure le paysage et ce qui en faisait la valeur essentielle même si inconsciente puisque faisant partie de l'ordinaire.

2) La présence permanente d'un hors d'échelle :

« Quand je regarde les éoliennes derrière le clocher de l'église, j'ai l'impression d'habiter un village de poupées, j'ai l'impression que le territoire est devenu minuscule. » Antoine (Guigneville).

Jusqu'à présent la très grande majorité des réalisations humaines restaient à l'échelle du paysage ; c'est-à-dire dans un rapport de grandeurs avec l'homme et le paysage.

Avec l'implantation d'éoliennes la perception habituelle du paysage est également fortement modifiée quant à ses proportions. Il semble avoir singulièrement rapetissé. Les collines, les bosquets, l'étendue de la plaine ont soudain diminué, et les distances se sont raccourcies. A un sentiment d'enfermement il faut ajouter un sentiment de petitesse des espaces.

3) Le ciel envahi.

« *En s'attaquant au ciel les éoliennes sont écrasantes !* » Monique (Judainville).

Du ciel proviennent les menaces. L'homme y cherche l'avertissement des temps à venir. Or l'éolienne est d'abord dans le ciel. Là-haut est son moteur. Là-haut est le tournoiement de ses pâles. L'éolienne est un objet aérien qui encombre l'espace et en transforme la nature. Dans un même champ visuel des éoliennes par dizaines sont rapidement vécues comme insupportables. C'est un ciel broyé ; un ciel en permanence soumis à une **intrusion**, à un **sentiment de menace**.

4) La beauté conditionnée par l'utilité et par le nombre.

« *Je ne sais pas si j'aime les éoliennes car je soupçonne leur inutilité* » Isabelle (Yèvres-Le-Châtel).

L'idée de beauté d'un objet n'est pas détachable de sa valeur utilitaire. Ainsi dès qu'il est découvert inutile ou inutilisable il devient désagréable à nos yeux, voire laid ou dangereux.

Le jugement esthétique est également soumis à un critère d'unicité ou de rareté. **Nombreuses, identiques, devenues banales et envahissantes** les éoliennes ne peuvent être belles. Au fur et à mesure de leur implantation certaines personnes sont ainsi passées de l'adhésion au rejet et parfois considèrent insupportables de vivre au milieu d'elles, mais il est trop tard pour agir et **beaucoup d'habitants sont saisis d'une forme de désespoir**. Certains les disent nocives sans justifier rationnellement leurs propos, et évoquent des troubles physiques, sans doute s'agit-il de désagréments psychosomatiques mais aux effets bien réels qui ne doivent pas être négligés.

5) Le sentiment de tyrannie.

« *D'un seul coup elles sont là et tu ne sais même pas comment, pourquoi, et qui est le décideur !* » Jean-François (St-Loup-des-Vignes).

La façon systématique et violente d'implanter ces éoliennes d'une taille disproportionnée ressemble à **la main mise d'un pouvoir supérieur** sur nos existences. Toute édification au-delà d'une certaine dimension génère un **sentiment d'oppression**. Elle suppose un parfait accord avec ceux qui côtoient cette édification. Dans le cas contraire elle est perçue comme l'exercice d'une tyrannie. Ces monuments que sont les éoliennes ne sont généralement pas le fait d'un assentiment général. Une commune et au mieux quelques exploitants agricoles peuvent être les bénéficiaires de son implantation. Pour tous leurs voisins, il ne peut s'agir que d'une nuisance à moins d'adhérer aveuglément à une solution écologique qui fait pourtant largement débat.

6) Quand elles sont loin ou quand elles sont proches de chez soi.

« *Tout change en fonction de la distance avec son lieu de résidence. Côté de près la disproportion d'échelle s'impose à l'évidence. Le côté menaçant se fait nettement sentir. Plus moyen d'être indifférent. C'est alors que nous découvrons que notre avis n'est pas sollicité.* » Gérard (Beaune-la-Rolande).

« *Pourquoi les installe-t-on ici dans un paysage magnifique ! Il n'y a qu'à les mettre en Beauce par exemple !* »

La plupart d'entre nous n'a réfléchi aux conséquences de l'implantation des éoliennes que lorsqu'il est directement concerné. **Tout un chacun pense spontanément, et en dehors de toute subjectivité, que l'implantation d'éoliennes détruit le paysage** par conséquent son

Document : doc1.pdf, page 21 sur 26

premier réflexe est de suggérer de les installer dans un endroit jugé sans intérêt. **Mais n'est-il pas injuste d'imposer une gêne supplémentaire à ceux qui se trouvent déjà dans une situation défavorisée ?**

7) Deux problématiques sont indirectement liées à l'impact sur le paysage :

La question de la **somme provisionnée pour le démantèlement** d'une éolienne : selon l'étude faite par un cabinet d'architecture (agence Dominique Perrault) ce démantèlement pourrait aller sur terrain plat jusqu'à 400 000€. Si le terrain est accidenté le coût peut s'avérer nettement plus important. Quant à la somme provisionnée pour le démantèlement elle ne semble pas s'élever à plus de 100 000€, donc elle **reste bien insuffisante**.

Autre problématique d'ordre technique : celui du **recyclage des pales** en résine époxy armée de fibres de verre. La dureté du matériau composite couplé avec l'avantage de sa légèreté en a fait un matériau utilisé depuis longtemps. Son recyclage fait l'objet d'études depuis de nombreuses années **sans solution véritablement satisfaisante** - par exemple dans le réemploi du matériau des coques de bateau ou de pièces de véhicules automobiles. Il faut songer à la résistance des kayaks de compétition destinés à franchir des rapides sans se briser ou à celle des pales d'hélicoptère pour imaginer sans peine les difficultés d'un recyclage des résines composites. Ce recyclage s'avère effectivement très difficile. Il est effectué par broyage essentiellement, une technique très coûteuse en énergie, suivi par un réemploi comme charge par noyage dans une nouvelle résine. **La combustion de ces résines est également complexe** parce qu'excessivement **polluante**.

Il est regrettable de constater que les solutions d'avenir aux problèmes esthétiques, économiques et techniques posées par les éoliennes tiennent d'avantage **d'illusions entretenues et de campagnes publicitaires** que de solutions réalistes qui, en tout état de cause, auraient dû précéder la politique d'implantation des éoliennes et non être reportées à plus tard. La mise en service de l'automobile n'a pas eu lieu avant d'avoir solutionné les moyens de freinage du véhicule.

Conclusion :

L'évidence première est que **le paysage participe au bien-être de l'homme. Il est nécessaire que l'homme aime le lieu qu'il habite**. Il trouve ainsi une forme de confort qui répond à un besoin psychique et moral. La beauté du paysage vécu participe à son épanouissement intellectuel, de l'enfance jusqu'à l'âge adulte. C'est pourquoi dans ces déplacements de loisir l'homme recherche les lieux qui lui semblent beaux. Par conséquent il ne doit pas sacrifier la beauté du paysage qu'il habite, car à être toujours ailleurs cette beauté finira forcément par être nulle part.

L'implantation des éoliennes suppose **un sacrifice considérable et généralisé à toute la population**. Au vu des conséquences la décision de leur implantation est d'une **responsabilité énorme** et ne peut être prise qu'avec la certitude absolue de son bien-fondé.

Face au sacrifice consenti ce serait une faute impardonnable de la part de nos décideurs que de nous obliger dans quelques années à assister partout en France aux spectacles désolant de **champs d'éoliennes abandonnés** parce qu'inutiles ou non rentables. Tel risque d'être le paysage que nous laisserons aux générations futures.

Personnes auditionnées

Aurélien BESNARD

Maitre de conférences, université de Montpellier, Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE - UMR 5175).

Régis BOIGEGRAIN

Directeur exécutif, chargé des affaires maritimes de RTE.

Denis BORTZMEYER

Directeur adjoint de la R&D chez Arkema.

Camille CHARPIAT

Responsable éolien terrestre, syndicat des énergies renouvelables.

Laurent CHAUGAUD

Écologie marine, directeur de recherches CNRS, LEMAR, université de Brest.

Antoine DE CHILLAZ

Chargé de mission cabinet chez EDF renouvelables.

Guillaume CLEDAT

Responsable développement chez Arkema.

Alain DORE

Président du Collectif de défense de la mer.

Olivier DURIEZ

Maitre de conférences, université de Montpellier, Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE - UMR 5175).

Marc FONTECAVE

Membre de l'Académie des sciences, professeur au Collège de France, Laboratoire de chimie des processus biologiques, UMR 8229.

Anne GEORGELIN

Responsable éolien en mer, hydroélectricité et EMR, syndicat des énergies renouvelables.

Stéphanie JALLET

Chargée de mission éolien au sein de l'OFATE (Office franco-allemand sur la transition énergétique).

Guy JARRY

Ancien directeur du Centre de recherche sur la biologie des populations d'oiseaux (CRBPO) du Muséum national d'Histoire naturelle.

Document : doc1.pdf, page 23 sur 26

Jean JOUZEL

Membre de l'Académie des sciences, directeur de recherche émérite au CNRS, Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement, CEA, Gif-sur-Yvette.

Henri LABBE

Maire d'Erquy.

Gregory LE DROUMAGUET

Chargé de mission au Comité des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes d'Armor (CDPMEM22).

Hervé MACHENAUD

Ancien directeur de la branche Asie-Pacifique du groupe EDF, membre du Cercle d'étude réalités écologiques et mix énergétique (Céréomé).

Jean-Claude MENARD

Président de l'association Estuaires Loire & Vilaine.

Xavier MORENO

Président du Cercle d'étude réalités écologiques et mix énergétique (Céréomé).

Emeline PETTEX

Écologue marine, Cohabys-ADERA, université de La Rochelle.

Katherine POUJOL

Présidente de l'association environnementaliste « Gardez les Caps ».

Sven RÖSNER

Directeur de l'OFATE (Office franco-allemand sur la transition énergétique).

Philippe TAQUET

Membre de l'Académie des sciences.

Patrice TRAN BA HUY

Président de l'Académie nationale de médecine.

Composition du groupe de travail interacadémique

Académie des sciences

Édouard BRÉZIN

Membre de l'Académie des sciences, professeur émérite à l'École normale supérieure.

Marie-Lise CHANIN

Membre de l'Académie des sciences, directeur de recherche émérite au CNRS.

Patrick FLANDRIN

Président de l'Académie des sciences, directeur de recherche au CNRS.

Etienne GHYS

Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, directeur de recherche au CNRS.

Jacques LASKAR

Membre de l'Académie des sciences, directeur de recherche au CNRS.

Yvon LE MAHO

Membre de l'Académie des sciences, directeur de recherche émérite au CNRS.

Président du groupe de travail.

Académie des beaux-arts

Jean ANGUERA

Membre de l'Académie des beaux-arts, section Sculpture.

Laurent PETITGIRARD

Secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux arts, membre de la section Composition musicale.

Robert WERNER

Correspondant de l'Académie des beaux-arts, section Architecture.

Académie des sciences morales et politiques

Pierre DELVOLVÉ

Membre de l'Académie des sciences morales et politiques, section Législation, droit public et jurisprudence.

Michel PÉBEREAU

Membre de l'Académie des sciences morales et politiques, section Économie politique, Statistique et Finances.

Jean-Robert PITTE

Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, membre de la section Histoire et géographie.

Georges-Henri SOUTOU

Membre de l'Académie des sciences morales et politiques, section Histoire et géographie.

Document : doc1.pdf, page 25 sur 26

Secrétariat éditorial

Juliette ROCHET

Responsable des comités, avis et rapports de l'Académie des sciences.

Sophie LEROI

Directrice du Cabinet et des services centraux de l'Académie des sciences.

Document : doc1.pdf, page 26 sur 26



crédit photo : @engel.ac-sotck.adobe.com

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage :

réponse individuelle et argumentée sera demandée à travers mon PV

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@214 - ECALLE Bernard - Saint-Vincent-la-Châtre

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 17:23:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis projet éolien "La Cerisaie"

Contribution :

Trop c'est trop, je pense que le Sud Deux-Sèvres a largement contribué au déploiement éolien.

La saturation visuelle est déjà atteinte.

En conséquence, je donne un avis défavorable à ce projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@215 - DOLBEAU Catherine - Périgné

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 18:41:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Exprimer mon opposition à ce projet précis et aux éoliennes en général

Contribution :

Mon opposition se fonde sur de multiples raisons, tout en reconnaissant que peu d'alternatives très satisfaisantes existent en énergie "propres".

-- l'enlaidissement des paysages ruraux pourrait être dépassé si on avait à faire à une énergie rentabl.

-- la très faible rentabilité énergétique : l'irrégularité des vents ne permet évidemment pas une utilisation optimale des constructions et implique impérativement le recours à d'autres sources d'énergie pour les temps "calmes" : l'éolien ne peut donc être une énergie "propre" de substitution, simplement un appoint au lourd coût de gestion : réseaux prenant le relais, (sans même prendre en compte le coût élevé de la construction).

-- le coût réel de cette électricité : l'Etat rachète l'électricité produite aux exploitants et leur garantit un prix : cela retombe sur les consommateurs notamment (CSPE) alors que la majorité sinon toutes les entreprises qui les installent ne sont pas françaises... Les pays ayant un fort pourcentage d'éoliennes (Allemagne, Danemark, Espagne notamment) dans leur énergie paient bien plus cher leur électricité depuis cette évolution : comment expliquer cela alors que l'on se gargarise de la gratuité du vent ?

-- le vent est une ressource inépuisable" : certes le vent ! Mais les pylones ? or l'énergie éolienne, c'est le vent ET les éoliennes construites, installées, usées et à refaire... 20/25 ans de vie ! Une brièveté alarmante pour les coûts globaux, même si la loi oblige maintenant à enlever les blocs de béton et à prévoir les coûts de ces chantiers. A-t-on essayé d'estimer l'énergie qui sera alors nécessaire à l'enlèvement de ces bases en béton par rapport à ce qu'aura fourni l'éolienne pendant sa durée de vie ?? Ce serait une évaluation fort édifiante, je pense !

-- les matériaux nécessaires à la construction viennent d'ailleurs et ne contribuent donc pas du tout à une forme d'indépendance énergétique, sans même compter l'énorme consommation d'eau nécessaire à leur édification et l'utilisation des matériaux "rares", et donc ressource limitée et dont les prix ne feront qu'augmenter fortement au fil des années et d'éventuelles multiplications.

-- A prendre en compte aussi, même si c'est moins facile à chiffrer et à estimer, la perte de terres agricoles, non négligeable (et pour quelle durée abîmées ?), les pollutions lumineuses, le bruit, les destructions d'oiseaux et surtout, peut-être, les variations induites sur les vents, leurs sens, leur intensité ; la prolifération des parcs ne peut qu'aggraver ces influences encore mal connues, mais déjà constatées et qui donnent un peu l'impression, qu'une fois de plus, les hommes jouent à l'apprenti sorcier...

-- il y a certainement de nombreux défenseurs de bonne foi de cette forme d'énergie ... mais quelle est, dans une situation dont l'impact écologique global est encore mal évalué et dont la rentabilité dans tous ses aspects reste très faible, la part des intérêts privés, financiers, bancaires etc... qui expliqueraient mieux cet engouement pour une forme d'énergie dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est loin d'être la panacée qu'on nous présente !

Pour ces raisons notamment, il me paraîtrait sage, voire nécessaire, de surseoir à la densification du réseau éolien et surtout d'offrir aux utilisateurs une totale transparence sur les coûts réels, les prélèvements de l'Etat, les entreprises concernées et leurs bénéfices et le prix de revient effectif de chaque Kw fourni par ces disgracieux "moulins"...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@216 - EUDELIN TRIBOT NOEMIE - Celles-sur-Belle

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 18:43:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pétition de Montigné pour avis défavorable au projet éolien LA CERISAIE

Contribution :

Monsieur Le Préfet,

Prochainement, vous allez être appelé à signer l'autorisation pour le projet éolien de la Cerisaie. Ce projet porté par l'entreprise Volkswind se compose de 8 éoliennes d'une hauteur de 180 mètres disséminées sur trois communes : Périgné, Saint Romans les Melle et Celles sur belle.

Notre territoire est déjà fortement impacté par la présence de nombreuses éoliennes ce qui suscite des inquiétudes et des réclamations de la part des riverains concernés par ce futur projet éolien.

En effet, les plus proches riverains des éoliennes se plaignent de leur bruit, qui engendre des troubles de maux de tête, de leur lumière(des points lumineux la nuit), d'une vue gâchée par un paysage défiguré. La vie quotidienne des plus proches riverains se trouve fortement impactée.

Ils constatent également la détérioration des paysages, s'inquiètent des impacts que tout cela a sur la nature : la faune, la flore, les oiseaux migrateurs...

Certains envisagent des recours en justice contre les sociétés exploitantes pour troubles anormaux de voisinage.

Ceux-ci s'inquiètent à juste titre de la dépréciation de la valeur de leur maison d'habitation. En effet, une maison entourée d'éoliennes a une valeur moindre qu'une maison entourée de paysage verdoyant. Quels sont les effets sur la santé pour ceux qui vivent auprès des éoliennes ?

Ils lisent dans les journaux les nombreux articles publiés contre les éoliennes et commencent à s'inquiéter de leur nombre de plus en plus important dans nos communes.

Partout des associations anti- éoliennes se créent et portent des arguments extrêmement puissantes auxquels se rallient et s'identifient les riverains.

Le trouble est réel et concerne tous les habitants des communes concernés par l' implantation des ces éoliennes. La colère de ces habitants est de plus en plus généralisée et forte.

A savoir que les mairies concernés par ce futur projet éolien sont contre ce projet. Les maires de ces communes se sont opposés à ce projet afin que celui ne puisse pas voir le jour : Périgné (Lise POUVREAU), Saint Romans les Melle (Jérôme PELTIER) et Celles sur belle (Sylvie BRUNET)

Les éoliennes sont de plus en plus hautes, de plus en plus visibles, de plus en plus nuisibles. Où cela s'arrêtera-t-il ? Nous ne comprenons pas que nos communes soient la cible privilégiée des promoteurs. Nous avons très largement contribué à la transition énergétique dans le Sud Deux-Sèvres .

Cette situation n'a que trop duré et nous nous devons réagir ! Ce nouveau parc éolien de la Cerisaie projeté sur notre territoire n'est plus acceptable.

Nous souhaitons la préservation de nos territoires et la conservation de la tranquillité des riverains.

Compte tenu des effets pervers de ces installations, nous demandons l'arrêt de ce projet. Une pétition a donc été établie en ce sens sur la commune de Montigné. Je vous joins donc à ce courrier 114 signatures de riverains défavorables à ce nouveau projet.

Nos contributions ont également été déposés sur le registre Numérique « Enquête publique dématérialisée » <https://www.registre-numerique.fr/eolien-la-cerisaie>

Export généré le 21/03/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 14/02/2022 et le 17/03/2022

Ainsi Mr Le Préfet, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, ainsi de prendre en considération notre requête pour contrer ce projet éolien de la Cerisaie.

Pièce(s) jointes(s) :





Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 1 sur 44

CHAMPAGNE LOUISAINE
8 Bis Route de Verrières
79370 MONTIGNÉ

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électorales que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 2 sur 44

LA MONTIGNÉ
8 Bis Route de Verdun
79370 MONTIGNÉ

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électives que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 3 sur 44

Niort, CASSAN
11 Rue du Font-Pin
79370 Celles/Belle.

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électorales que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le 02/12/2021



Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 4 sur 44

Mme FLOHR - Egile
25 route de Périgné
79370 Celles-sur-Belle

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électorales que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 5 sur 44

~~DAVID~~
GILBERT David.
10 route de Périgné
79370 MONTIGNÉ

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électives que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 6 sur 44

Bertrand Ludovic
16 Impasse Fondegriive
79 370 Montigné'

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électives que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 7 sur 44

MR Proust Guillaume
Rue de Fant Pion
Montigné
79 330 Celles sur Belle

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électives que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Proust Guillaume



Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 8 sur 44

Mme CHASSIN Marina
Rue de Font Pion
Montigné
79330 Celles sur Belle

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électives que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

CHASSIN Marina
CHASSIN

Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 9 sur 44

M. AMEYAR Lotfi
Rue de Font Pion
Montigné
79 370 Celles sur Belle

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électorales que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 10 sur 44

MR BEAUFFRETON Jérémy
2 R. de Font Pien
Montigné
79320 Celles sur Belle

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électorales que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Jérémy Beaufreton

Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 11 sur 44

M^{me} Renaud Isabelle
12 rue du Cheuveau
79370 Montigné

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électorales que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 12 sur 44

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

MICHEL Serge
8, ROUTE DES FONTENELLES
MONTIGNÉ

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électorales que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

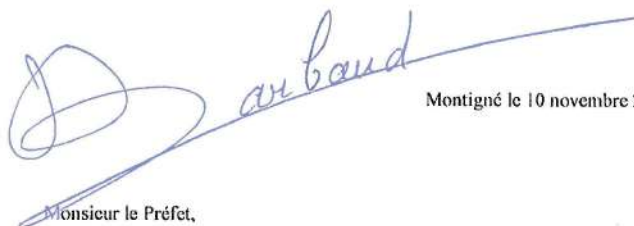
Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 13 sur 44

Baubaud
Fabrice
6 Impasse de font de grousse 79370

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

 Baubaud

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électorales que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 14 sur 44

M^{me} GA-DEFROY Denis
4 R.e du Salignon
Montigné
79370 Celles sur Belle



Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électives que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 15 sur 44

LENFANT Ludovic
34 Rue du chameau
79370 Celles sur belle

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électorales que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 16 sur 44

Jean Claude Rias
52 route de Périgné
Montigné
79370 Celles-Belle.

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclín
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électives que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

JCR

Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 17 sur 44

Bouron Sébastien
10 route de Verrières
79370 Montigné (celles sur Belle)
Tel: 06 09 78 82 42

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclín
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électorales que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

S. Bouron


Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 18 sur 44

Jacques PAPILLAUD
Avec 06 châteaux
de la Forge
79370 MONTIGNÉ

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électorales que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, ~~et par ailleurs, sources de nuisances.~~

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 19 sur 44

PAPILLAULT Marec
9 rue du Chateaux de La Forge
Montigné
79370 CELLES / BELLE

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électives que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, ~~et par ailleurs, sources de nuisances.~~

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 20 sur 44

M. Pascal Christophe
12 rue du Châtaignier
79370 Montigné

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électives que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 21 sur 44

M^{me} GREGOIRE
44 Route de la Montaignerie
Montigné
79320 Celles sur Belle

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électives que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Monsieur Grégoire

grégoire

Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 22 sur 44

LE NAIR François
1 impasse du gué
79370 Montigné

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électorales que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serai reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 23 sur 44

Karim GRIMALDI
Compagnon de guerre
Montigné
79370 Celles sur belle

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électives que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 24 sur 44

M^{me} Bonelay Fabrice
4 Allée des Acacias
79370 Montigné

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électorales que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 25 sur 44

Brelay Théo
4 allée des acacias
79370 Montigné

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électives que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Brelay

Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 26 sur 44

JASMIN Sandra
34 rue du Chaumeau
Montigné
79370 Celles sur Belle

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électorales que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 27 sur 44

TINEAUS Delphine
29 rue du chaumou
de Montigné
79370 Belles/Belle

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électorales que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 28 sur 44

DUBOIS Vincent
29 rue du chaumeau
de Montigné
79370 Celles/Belle

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électorales que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 29 sur 44

Mme Brelay Gene France
25 rue du Chaumeau
Montigné 79375.
Celles sur Belle

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du **futur projet de la Cerisaie** sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électorales que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Document : PETITION EOLIEN 3.pdf, page 30 sur 44

Mr TRIBET Cheryl
1 Rue de Fant Pion
Montigné
79370 Celles sur Belle

Monsieur le Préfet des DEUX -SEVRES
PREFECTURE DE NIORT
4 rue du Guesclin
790020 NIORT

Montigné le 10 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électorales que des habitants.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre l'extension des parcs existants.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serai reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations,

